

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

Analytical and critical study on the reality of physical and sports education in Algerian primary schools

^{1*} **Yesguer Fatiha**, Université Alger 3, IEPS, e-mail: ayayesamine@gmail.com

^{2*} **Messahel Ramdane**, Université de boumerdes, STAPS, e-mail: r.mssahel@univ-boumerdes.dz

Date de réception: 30/06/2022 Date d'acceptation : 11/11/2022 Date de publication : 15/11/2022

Résumé:

Nous voulons à travers cette publication réaffirmer la place de l'EPS au sein du palier primaire. C'est à l'école que s'installe cette culture de la pratique sportive tout au long de la vie en partant du préscolaire (dernière loi sur les APS "13/05" de 2013). A l'échelle nationale, il y a 5.611.517 soit 47.28% d'élèves scolarisés uniquement au primaire (men, 2021). beaucoup de spécialistes reconnaissent, que les enfants d'Algérie - surtout les citadins - souffrent d'un déficit terrible en motricité. En 2013 "MSRH", 2 million d'élèves scolarisés des trois paliers soit 23.63% sur 8.470.007 ont souffert de maladies cardio-vasculaires; l'ostéoporose ou l'arthrose et plusieurs maladies chroniques tels que le "diabète, la tension artérielle, l'anémie sévère, rhumatisme, la tuberculose, (Messahel, 2017).

Mots clés: Réalité; EPS; école primaire.

Abstract:

We want through this publication to reaffirm the place of EPS within the primary level. It is at school that this culture of lifelong sports practice is established, starting from preschool (latest law on APS "13/05" of 2013). a 5,611,517 or 47.28% of students enrolled in primary school only (men, 2021). many specialists recognize that the children of Algeria - especially city dwellers - suffer from a terrible deficit in motor skills. In 2013 "MSRH", 2 million students at the three levels or 23.63% out of 8,470,007 suffered from cardiovascular diseases; osteoporosis or osteoarthritis and several chronic diseases such as "diabetes, blood pressure, severe anemia, rheumatism, tuberculosis, (Messahel, 2017).

Key words: reality; PES; primary school

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

1.Introduction et problématique:

L'éducation physique et sportive n'est pas une fin en soi ; elle doit être pratiquée et utilisée à la fois comme un moyen d'épanouissement de l'élève, un instrument d'éducation, une méthode de socialisation et d'intégration. C'est à l'école que s'installe cette culture de la pratique sportive tout au long de la vie en partant du préscolaire et sa promotion en dépend surtout à travers la politique sportive mise en œuvre par les institutions d'état (loi sur les APS "13/05). Une activité physique régulièrement pratiquée dès le plus jeune âge est la meilleure garantie que cette bonne habitude sera poursuivie tout au long de la vie au plus grand bénéfice de la santé publique.

Certes, si l'on juge de la place réservée à l'Education physique et sportive, laquelle fait l'objet d'un chapitre entier de la loi n° 13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des activités Physiques et sportives. On peut mesurer l'intérêt que cette pratique présente pour la société algérienne ainsi que celui que les pouvoirs publics lui accordent. Cette matière, socialement et institutionnellement située au début de toute expérience motrice, affective et cognitive sociale vise la promotion de la dimension "santé publique" du moment que l'école embrasse chaque année un nombre très important d'élèves scolarisé au niveau des écoles algérienne. (Messahel, 2017).

Selon le rapport du conseil national économique et social élaboré en 2005, l'éducation physique et sportive n'a jamais occupé dans le mouvement sportif national la place qui lui revient. Les activités physiques et sportives tel qu'elles sont appelées par la loi 13-05, en Algérie, ne remplissent pas (ou mal) leur rôle social et culturel qui leur sont alloués : celui de construire une « culture sportive dynamique » « sport éducatif » (belkacem lalaoui, 2012).

Pour cela, nous considérons que la pratique de l'éducation physique et sportive est une question essentielle de santé publique. Alors que les modes de vie sédentaires liés à la culture des écrans, les téléphones portables, l'oisiveté... etc., s'installent progressivement et que le surpoids ou l'obésité, notamment chez les enfants ne cesse d'augmenter. La notion de sédentarité est moins bien définie que celle d'activité physique. L'inactivité physique peut être définie comme l'absence d'une activité physique suffisante pour atteindre les recommandations définies par la recherche et reprises par les pouvoirs publics. Cependant, le comportement sédentaire ne représente pas

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

seulement une activité physique faible ou nulle, mais correspond à des occupations spécifiques dont la dépense énergétique est proche de la dépense de repos, telles que regarder la télévision ou des vidéos, travailler sur ordinateur, lire, etc. Le temps passé devant un écran (télévision, vidéo, jeux vidéo, ordinateur, etc.) est actuellement l'indicateur de sédentarité le plus utilisé.

L'absence de l'EPS au cycle primaire est un problème à ne pas négliger, beaucoup de spécialistes considèrent l'âge scolaire comme la phase la plus importante de la vie sportive de l'individu et reconnaissent, que les enfants d'Algérie - surtout les citadins - souffrent d'un déficit terrible en motricité, il suffit de comparer les silhouettes de nos athlètes surtout dans les sports collectifs par rapport à leurs homologues des pays développés pour constater la différence. (Messahel, 2017).

Autrement dit, il s'agira pour nous de poser la question suivante :

Quelle est la contribution du discours politique sportif pour le développement et la promotion des activités physiques et sportives d'une manière générale et plus particulièrement au niveau primaire sur les plans « législatif, financier, formation et encadrement, moyens humains, infrastructurelles et matériels »? En partant du constat de l'absence de concertation entre les institutions d'Etat à savoir : (Messahel, 2017)

*APN/*SENAT/*MEN/*MESRS¹ et une discontinuité dans le discours politique qui a souvent induit à des ruptures dans l'application des différents textes régissant le APS.

2.Hypothèses :

2.1. Première hypothèse

Les textes de lois régissant l'EPS et le sport scolaire par rapport à la réalité de la société algérienne ne sont pas clairs, vide juridique de certains articles et la non application des autres textes sont à l'origine de cette stagnation.

*APN: assemblée populaire nationale

*SENAT: chambre du parlement, lieu où les sénateurs se réunissent

*MESRS: ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

*MEN: ministère de l'éducation nationale

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

2.2. Deuxième hypothèse

L'absence d'un système de formation efficient, les subventions insignifiantes, infrastructures en deçà des normes et des besoins, des équipements rongés par la dégradation voir devenus dangereux parfois, sont les causes de la mauvaise prise en charge du sport scolaire.

3. Variables :

3.1. Variable indépendante :

L'institution à travers ses lois, ses degrés de pénétration et sa force d'application ainsi que la volonté du discours politique entretenu a chaque fois par les différents secteurs (MESRS-MEN) qui gèrent et collaborent pour le développement et la promotion de l'EPS au sein des établissements scolaires constitue la variable dite indépendante.

3.2. Variable dépendante :

L'éducation physique et sportive comme matière d'enseignement obligatoire a tous les niveaux d'enseignement représente pour nous la variable dépendante.

4. Objectifs:

L'objectif principal de ce travail, est de tenter de mettre en évidence les raisons qui ont conduit à la marginalisation de l'éducation physique et sportive malgré son caractère obligatoire et sa dimension de sante publique au sein des écoles primaires algériennes. Pour cela ; nous avons supposé que l'élève algérien est prive d'un droit constitutionnel à travers la dévalorisation du statut de l'EPS.

5. Définition procedurale des concepts mentionnés dans la recherché :

Le premier concept : l'éducation physique et sportive

5.1. Définition académique : selon La loi n° 13-05 du 23 juillet 2013 relative a l'organisation et au développement des activités physique et sportives ; dans le chapitre I, Art.14 : l'éducation physique et sportive est considérée comme une matière d'enseignement qui a pour objectif de développer chez l'enfant et l'adolescent, par le mouvement et la maitrise du corps, ses conduites psychomotrices, mentales et sociales. Elle est obligatoire à tous les niveaux de l'éducation nationale. Elle est sanctionnée par des épreuves d'évaluation (Art 15).

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

Pour les chercheurs, L'EPS est d'abord définie par ses finalités et ses objectifs. Les textes actuels en font une discipline qui utilise des APS pour confronter l'individu à un environnement physique et humain afin de former un citoyen cultivé, lucide et autonome. L'éducation aux valeurs, l'acquisition des compétences et des connaissances, ainsi que le développement de la personnalité constituent les ambitions de la discipline.

Le deuxième concept : école primaire

5.2. Définition idiomatique : En Algérie, l'école élémentaire est l'école qui accueille les enfants à partir de six ans (cinq pour ceux nés en fin d'année civile). Elle représente la suite de la maternelle (à partir de trois ans, âge auquel commence l'instruction obligatoire).

Pour les chercheurs, Au primaire le volume horaire dédié à l'EPS est de 60 minutes avec une fréquence d'une fois par semaine. Alors que les recommandations de l'OMS c'est de 150 minutes par semaine.

6.Méthodologie

6.1. Méthode et outils : Nous avons utilisé la méthode descriptive qui tente d'abord «de fournir une image précise » des dysfonctionnements actuels des institutions qui gèrent l'EPS à l'école à savoir (MEN, MESRS, APN, SENAT) ; en délimitant les composantes des faiblesses de ces structures.

Elle tente également «de décrire la relation qui existe entre ces composantes ». En ce sens, elle privilégie la méthode corrélationnelle, en essayant « d'analyser les relations entre les différents événements (mesurés) » (Michel Sabourin ,1988).

Pour l'aspect analytique utilisé dans la méthode descriptive, il «consiste à décomposer l'objet d'étude en allant du plus complexe au plus simple. Cette méthode recherche le plus petit composant possible, l'unité de base des phénomènes» (Aktouf, O.,1992).

Cette méthode nous est d'une grande importance d'autant plus qu'elle nous a permis d'améliorer profondément les données recueillies relatives à notre sujet d'étude.

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

6.2. Fondements scientifiques de l'outil

Pour répondre à ce questionnement, nous avons fait une enquête par questionnaire en utilisant l'échelle d'attitude de Likert (1932) comme instrument de mesure. La forme des questions sont multichotomiques à réponses multiples. Le questionnaire des enseignants est Composé de 79 questions, reparti en 02 domaines et 07 items. La population d'étude regroupe des enseignants d'EPS. Notre échantillon a été arrêté a 534 enseignants du moyen et secondaire a travers 20 wilaya. La distribution du questionnaire a été faite en utilisons la technique d'« échantillonnage en boule de neige».

6.3. Méthodes de traitement statistique :

Nous avons eu recours a :

- Nous avons utilisé le test d'Alpha Cronbach pour verifier la fiabilité du questionnaire. La majorité des variables présente des coefficients alpha de plus de 0,7(48 questions sur 79 du questionnaire des enseignants.
- Test de corrélation de pearson pour verifier la validité de la coherence interne.
- Test d'annova (variance) a un facteur en utilisant le test de fisher.
- Regression lineaire simple pour les graphes, Le but de la régression simple est d'expliquer une variable Y à l'aide d'une variable X.

Tableau n°01 : valeur du coefficient de corrélation établie par Pearson pour chacune des questions posées "test-retest".

Questionnaire validités	fidélité excellente	Coeff	Fidélité satisfaisante	Coef
Enseignants	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,,56,57,58,59,60,61,62,63,64,65	0.73	66,67,68,69,70,71,72,73,74,75,76,77,78,79	0.64
	26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41		0.52	

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

Tableau n°02 : Population concernée par le questionnaire des enseignants

Région	Wilaya	questionnaire		
		distribués	récupérés	Non récupérés
Alger	Alger	150	91	59
	Boumerdes	35	18	17
	Tizi-Ouzou	31	31	0
Annaba	El teref	31	31	0
	Souk Ahras	31	31	0
Blida	Blida	45	16	29
	Médéa	30	30	0
	Tipaza	47	47	0
	Ain defla	40	17	13
Sétif	Sétif	30	19	11
	M'sila	45	45	0
Oran	Oran	30	18	12
	Ghilizane	30	12	18
	Tiaret	30	5	25
S.B.A	S.B.A	30	10	20
	Tlemcen	30	26	4
	Bechar	30	12	18
Laghouat	Laghouat	30	15	15
Constantine	Mila	45	45	0
	Jijel	30	15	15
	20	800	534	266

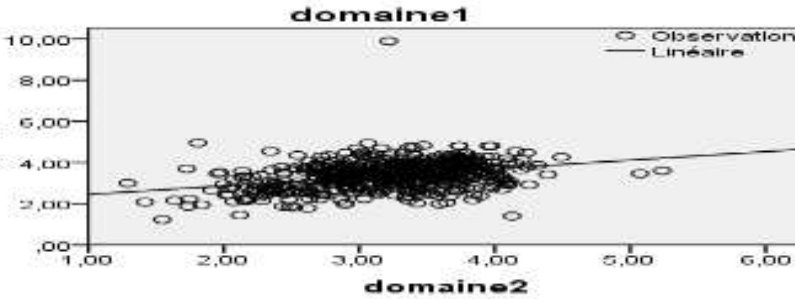
6.4. Présentation et analyse des résultats liés à l'orientation des réponses selon l'échelle de likert lie au domaine 1

Ques	Ecart type	Ques	Ecart type	Ques	Ecart type	Ques	Ecart type	Ques	Ecart type
R1	4,22	R9	1,21	R17	2,69	R25	3,46	R33	1,93
R2	1,31	R10	1,01	R18	1,64	R26	3,14	R34	1,34
R3	1,54	R11	1,20	R19	1,64	R27	1,24	R35	1,27
R4	3,84	R12	1,20	R20	1,61	R28	1,34	R36	3,41
R5	1,50	R13	1,33	R21	1,41	R29	1,48	R37	3,60
R6	1,24	R14	2,59	R22	3,55	R30	1,50	R38	1,38
R7	1,12	R15	1,40	R23	2,92	R31	3,11	R39	1,63
R8	2,42	R16	1,27	R24	3,00	R32	3,23		

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

Tableau (3) : présentation des résultats statistiques de la covariance entre les domaines 1 et 2

Equation	Récapitulatif des modèles					Estimations de paramètres	
	R-deux	F	df1	df2	Sig.	Constante	b1
Linéaire	,114	68,306	1	532	,000	2,037	,416



A travers les résultats du test Fisher "68,306", la valeur paramétrique du model, "Sig" estimée à (0.00) est inférieure au seuil de probabilité observée $P < 0.01$, c'est ce qui explique l'existence d'une relation d'influence entre les deux domaines 1 et 2.

La flèche $b1 +$ ou le coefficient directeur nous renseigne sur la relation paramétrique entre les deux variables, la valeur paramétrique qui est de 0.416 nous renseigne sur le volume de l'influence de la variable indépendante sur la variable dépendante et à chaque fois que le domaine 1 augmente d'une unité le domaine 2 augmente avec 0.416. Pour plus de clarté dans l'analyse ci-dessus, le schéma ci-après nous clarifie cette relation (cf.fig. N°01).

6.4. Discussion des résultats de la recherche :

6.4.1. Première hypothèse :

6.4.1.1. Situation et tendances internationales de l'EPS

De l'avis des Ministres (Unesco, 1999): la participation des enfants d'âge scolaire aux activités physiques et sportives est fortement réduite" et "le nombre d'heures réglementaires fixé pour l'éducation physique et sportive à l'école n'est pas respecté et même insuffisant, dans de nombreux pays entre autre l'Algérie, en raison de changements de priorités".

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

Ils observent que "les réductions opérées dans les programmes d'éducation physique et sportive ont contribué à une forte accélération de la violence surtout au niveau des écoles et une hausse des coûts médicaux et sociaux". Ces tendances ont été confirmées par une étude menée à l'échelle mondiale, sur l'état de la situation de l'éducation physique et sportive scolaire. Cette investigation a été dirigée par le conseil international pour l'Education physique et la science du sport(CIEPSS). (K. hardman, 1999).

Des études menées dans ce cadre au niveau international, montrent:

"Qu'un investissement d'un dollar dans les activités physiques surtout au niveau des écoles, peut entraîner des économies de 3.2 dollars au titre des frais médicaux".

* Aux Etats Unis:" l'accroissement des activités physiques et sportives aurait pu entraîner 50 milliards de dollars d'économie potentielle sur les frais médicaux pour la seule année 1998".

* Une enquête Canadienne (institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie) rappelle l'ampleur des coûts engendrés par des maladies qui pourraient être évitées, par une pratique régulière des activités physiques dès le plus jeune âge. Elle a évalué en 1998 à 11 millions de dollars d'économie potentielle engendrée pour 1% de plus de pratiquants d'une activité physique. Plus, globalement, ils estiment que si tous les canadiens pratiquaient régulièrement une activité physique ou sportive, le pays pourrait économiser 776 millions de dollars.

Cette crise mondiale de l'EPS dans le système éducatif, ne serait être isolée du déclin constaté des valeurs fondamentales du sport de compétition, en raison notamment des enjeux et défis que suscite son développement spectaculaire, ainsi que des dangers qui le menacent" ajoutent les responsables concernés. Par ailleurs et sur proposition de l'UNESCO, l'année 2005, a été décrétée comme année de la promotion de l'éducation physique et du sport par une résolution de l'ONU.C'est dire l'importance accordée à cette activité.

10ans après, une étude de la Fédération Française de Cardiologie sur la progression de la sédentarité précoce des jeunes de 9 à 16 ans nous alerte

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

directement: moins de 50% des enfants respectent les 60 minutes d'activités physiques quotidiennes préconisées par les autorités sanitaires et « en 40 ans, nos collégiens ont perdu environ 25% de leur capacité physique »¹, c'est à dire qu'ils courent moins vite et moins longtemps.

De même, 40% à 60% des enfants ne pratiquent pas d'activité physique autre que celles obligatoires dans le cadre scolaire. À 11 ans, 65% des élèves sont inscrits dans une association sportive, tandis qu'à 18 ans, ils ne sont plus que 42%. Le décrochage des activités sportives est plus marqué chez les filles et le niveau de pratique est plus faible dans les classes populaires. En Algérie, nous avons plus de 2 millions d'élèves scolarisés (ministère de la santé, 2013) dans les trois paliers qui souffrent de maladies cardio-vasculaires, l'ostéoporose ou l'arthrose, l'obésité et plusieurs maladies chroniques tels que le "diabète, la tension artérielle, l'anémie sévère, le rhumatisme, la poliomyélite, la tuberculose, lumbago"Etc.

6.4.1.2. L'EPS et la santé

Afin de penser à la santé et ses liens avec l'activité physique et sportive, nous nous appuyons sur la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2013): «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement, en une absence de maladie ou d'infirmité». Cette définition ne tient pas seulement compte de données physiques, mais également d'aspects mentaux et sociaux, à savoir :«La santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Dans ce sens positif, la santé mentale est le fondement du bien être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté» (OMS, 2013).

Les aspects de la santé physique, mentale et sociale sont intimement liés. Chacune de ces caractéristiques peut ainsi influencer les autres de manière positive ou négative. Nombreux sont les ouvrages qui montrent les bienfaits de l'activité physique et du sport sur la santé des individus, que ce soit sur le plan physiologique, psychologique ou social (Cascua, 2008; Costill & Wilmore, 2002).

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

Une étude (Fiard, Jourdan et Simar, 2008) menée auprès d'enseignants d'EPS met en évidence que, dans le domaine de l'EPS, c'est l'approche énergétique de la santé qui prédomine (se préparer à l'effort, produire un effort) : l'éducation à la santé est massivement mise en œuvre lors de la pratique de la course de durée (56%). Mais l'EPS ne peut-elle contribuer à l'éducation à la santé que selon cette approche ? En effet, l'éducation globale de l'élève ne reste pas focalisée sur le champ de la santé physique, elle prend en compte les dimensions physiques mais aussi mentales, émotionnelles et sociales. La pratique de la course longue pourrait s'envisager dans une perspective plus large dans la mesure où elle permettrait la construction de compétences selon les 3 composantes de la définition de l'éducation à la santé de (D. Jourdan.2010).

6.4.1.3. L'EPS À L'école algérienne : une discipline en mal de légitimité :

Il semble qu'il existe une espèce de décalage entre cette légitimité institutionnelle et l'image réelle de cette matière d'enseignement. Cependant, dans l'esprit des décideurs (politiques et éducatifs), l'EPS en tant que matière d'enseignement n'a de raison d'être que par le sport qu'elle enseigne. Cette représentation fait que le sport a dominé la matière (EPS). Cette dernière est devenue marginale et sans grande importance aux yeux des élèves, de l'administration, des parents d'élèves et des agents du système éducatif. Ce qui nous conduit à dire d'un côté, que l'EPS algérienne possède une multitude de représentation et vit une crise d'identité. P. Parlebas (2004) a un avis plus nuancé et donc plus représentatif de la réalité, en relevant que « notre société est extrêmement réticente à l'égard des activités ludiques et motrices, sauf dans l'optique d'un défoulement ou d'une compensation relativement aux activités intellectuelles ». Cette nuance paraît anodine, néanmoins elle a toute son importance puisque ce n'est plus la présence de l'EPS en milieu scolaire qui est au centre des débats, mais bien la fonction, les finalités de celle-ci. Il apparaît donc que l'éducation physique en tant que matière d'enseignement semble le plus souvent vue de manière réductrice, comme n'étant qu'un simple « défouloir institutionnalisé » (Thomas, 2004, p.170) éloigné de toute préoccupation éducative. C'est donc bien l'utilité de cette

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

discipline en milieu scolaire qui apparaît plus que jamais au centre des débats.

6.4.1.4. L'EPS entre l'institutionnel et le réelle

La réalité du terrain montre qu'il y'a un très grand gouffre entre le souhait et le possible, entre le vouloir et le pouvoir, entre la théorie et la pratique, entre l'officiel et l'officieux, entre l'institutionnel et le quotidien de l'EPS. Son histoire est une série des annales du système d'enseignement et ces réformes perpétuelles et également une image réduite de l'histoire de l'E.P.S française. Même si, L'E.P.S institutionnelle (loi d'orientation de 2008 et la loi 13-05) est devenue au service de la société avec des préoccupations éducatives qui consistent à former des élèves compétents, épanouis et responsables, en prétendant éduquer des futurs citoyens adultes équilibrés, positionnés et stables. La réalité quotidienne du terrain fait preuve du grand décalage entre le souhaitable et le réalisable. Malgré les efforts remarquables du MEN ses dernières années l'école fondamentale, baignent toujours dans la crise. L'EPS en tant que matière d'enseignement n'échappe pas à cette crise puisqu'elle fait partie d'un corps malade. L'EPS qui fait partie d'un système éducatif en crise, n'échappe pas aux lacunes et contraintes et dysfonctionnement du système du point de vue du recrutement et de la formation des cadres, de la formation continue, du déficit en terrains, en installations et matériel sportif que ce soit aux zones urbaines que rurales, souvent, la pratique de l'EPS est interrompue en raison des aléas climatiques. Le surnombre et la surcharge des classes, induit un temps plus faible d'engagement moteur des élèves à cause de la diminution du nombre de répétition.

6.4.1.5. L'EPS victime des instructions officielles :

Nous constatons, au travers du survol historique de la culture physique en Algérie, depuis la charte des sports de 1963, puis le code de l'éducation physique et sportive 67-81, la loi 89-03 de 1989, L'ordonnance n°95-09 du 25 février 1995, La Loi n°04-10- du 14 aout 2004 relative a l'éducation physique et aux sports et enfin, La loi n°

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

13-05 du 23 juillet 2013, que le statut de l'éducation physique et sportive dans le secteur scolaire est complètement marginalisé sur le terrain. Par contre, la priorité est donnée au développement du sport de performance par le biais du mouvement sportif national (questions 42 e 43 du questionnaire des enseignants). Or, que le sport dit de performance ne peut évoluer sans prendre en considération l'éducation physique et sportive dans les écoles et établissements scolaires. Cependant, au plan international cette discipline est bien intégrée dans le système scolaire comme matière d'enseignement et éducative à part entière. (La constitution de 1989, l'article 51, précise que tous les citoyens ont droit à la protection de leurs santé. Ainsi, la promotion de l'éducation physique, des sports et des loisirs disparaît. La valeur constitutionnelle des APS s'éteint). Si on se réfère aux textes, c'est la fin programmée de la Réforme sportive et du Code de l'EPS avec l'adoption de la nouvelle loi n° 89-03 du 14 février 1989 relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive. Toutes les dispositions contraires à cette présente loi, notamment celles de l'ordonnance n°76-81 du 23 octobre 1976 portant code de l'EPS sont abrogées (soit 13 années d'exercice), des textes d'application au nombre de 38 dont 17 décrets, 10 arrêtés interministériels et 11 arrêtés ministériels pour la mise en place concrète de la loi. Dans son titre VI, «Des dispositions transitoires», il est précisé que les dispositions de la présente loi prendront effet au fur et à mesure de la publication de ses textes d'application et doivent recevoir plein et entier effet au plus tard le 31 décembre 1991 (article 83)." En 1992, douze décrets et deux arrêtés interministériels et trois arrêtés ministériels ont été publiés au Journal Officiel de la République algérienne démocratique et populaire, soit moins de la moitié des textes prévus. Les changements entraînés par cette loi vont différencier radicalement cette nouvelle période des précédentes. D'abord, au niveau conceptuel, l'EPS est remplacée par le Sport. Désormais la place du sport dans la société est relativisée. Si dans le code de l'EPS une place privilégiée lui est accordée puisqu'il est « une

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

tâche nationale », il devient un simple service public. Ainsi donc la question de fond change.

A cet effet, Le droit sportif dans notre pays est un droit précaire. Sa précarité est le fruit de plusieurs facteurs. D'abord, ce droit a toujours été en constante et interminable transformation et ce pour qu'il puisse être à chaque fois au diapason avec les multiples mutations politico-économiques traversées par le pays depuis l'accession à l'Indépendance. La loi actuellement en vigueur portant n°13/05 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives date du 23 juillet 2013. Cette loi est venue abroger les dispositions de la loi n°04/10 du 14 août 2004 relative à l'éducation physique et des sports (sur une période de 09 ans). À son tour, la loi 04/10 avait abrogé l'ordonnance n°95/09 du 25 février 1995 relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive (sur une période de 09 ans) L'ordonnance 95/09 est venue elle même remplacer la loi n°89/03 du 12 février 1989 portant le même intitulé((sur une période de 06 ans). Cette dernière avait abrogé le premier code de l'éducation physique et sportive édité par l'ordonnance n°76/81 du 23 octobre 1976(sur une période de 13 ans).Aucun de ces textes n'est venu modifier ou compléter le texte qui lui a précédé. Au contraire, l'abrogation des textes précédents avait été prévue dans tous les textes qui leur succédaient. Cette remise en cause incessante est source de précarité, car la loi est faite pour instaurer et régir des comportements qui ne valent que s'ils sont projetés dans le temps. En outre, la loi en vigueur est une loi surdimensionnée. Elle remplit la lourde tâche confiée sous d'autres cieus aux lois dites fondamentales du fait qu'elles représentent le cadre juridique global régissant le secteur d'activité légiféré.

6.5. Présentation et analyse des résultats lies au domaine 2

Ques	Ecart type	Ques	Ecart type	Ques	Ecart type	Ques	Ecart type	Ques	Ecart type
R4 0	1,86	R4 1	1,32	R4 2	1,60	R4 3	1,59	R4 4	3.70
R4 5	4.16	R4 6	4.28	R4 7	2,15	R4 8	1,45	R4 9	1,99
R5	3,44	R5	1,54	R5	1,49	R5	3.82	R5	1,43

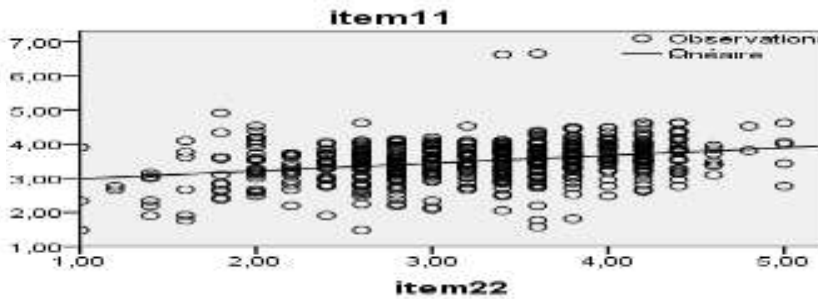
Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

0		1		2		3		4	
R5 5	1,41	R5 6	1,52	R5 7	1,42	R5 8	1,41	R6 8	3.49
R6 9	1,57	R7 0	1,57						

Analyse de la covariance des différents items du questionnaire des enseignants.

Tableau (2): présentation des résultats de la covariance entre l'item 1 et 1

Equation	Récapitulatif des modèles					Estimations de paramètres	
	R-deux	F	df1	df2	Sig.	Constante	b1
Linéaire	,091	53,182	1	532	,000	2,753	,228



A travers les résultats du test fisher "53,182", la valeur paramétrique du model, "Sig" estimée à (0.00) est inferieur au seuil de probabilité observée $P < 0.01$, c'est ce qui explique l'existence d'une relation d'influence entre les deux variables de l'axe 2 item 2 sur l'axe 1 item 1.

La flèche b1 + ou le coefficient directeur nous renseigne sur la relation paramétrique entre les deux variables, la valeur paramétrique qu'est de 0.228 nous renseigne sur le volume de l'influence de la variable indépendante sur la variable dépendante et à chaque fois que l'axe 1 de l'item 2 augmente d'une unité l'axe 2 de l'item 2 augmente avec 0.228. Pour plus de clarté dans l'analyse ci-dessus, le schéma ci-après nous clarifie cette relation (cf.fig. N°2).

6.5.1. Discussion des résultats de la 2^{ème} hypothèse :

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

Michel BOUET (1968), précise que " la fonction d'une institution, c'est la satisfaction du ou des besoins pour lesquels l'institution a été organisée. « Les institutions peuvent se définir à partir des cadres qui renvoient aux formes sociales établies ou à des programmes par lesquels la société s'organise. C'est un ordre supérieur aux individus et aux groupes, qui assure sa cohésion, réalise son intégration et fonde sa pérennité ».

Dans les écoles primaires algérienne en général des courettes à peine assez grandes pour permettre de respirer et bouger un peu pendant la récréation (quand les instituteurs sont compréhensifs), dans un pays immense où les espaces sont encore déserts ! Et la seule grande dotation en matériel pédagogique de l'histoire de l'EPS à l'école primaire a été celle accompagnant l'opération "400 écoles" en 1974/75, cette première tentative de généralisation de l'EPS à l'école primaire. Le matériel en question, importé de France, était fabriqué en grande partie en plastique, fragile et très peu fonctionnel dans nos courettes d'écoles la plupart du temps caillouteuses à l'époque. Depuis, la seule avancée a consisté à recouvrir ces dernières d'un tapis de béton parfois mal dosé et crevassé, pouvant être dangereux pour des enfants trop pleins d'énergie, qui se lancent parfois dans des courses effrénées pendant les récréations. Quant aux moyens didactiques de l'EPS, une deuxième opération de dotation plus ou moins importante, de l'envergure de celle de 1974/75, se dessine à travers la distribution de matériel à 3200 écoles primaires entre 2010 et 2012, dans le cadre essentiellement de l'animation sportive.

A l'école primaire, les instituteurs sont censés encadrer l'ensemble des enseignements, y compris l'EPS, mais très peu d'entre eux appliquent les directives; les inspecteurs de l'enseignement primaire eux-mêmes se plaignent d'un manque de formation susceptible de les aider à effectuer le contrôle pédagogique des instituteurs qui remplissent la fonction des éducateurs sportifs, qui non seulement ne peuvent pas accomplir leur mission pédagogiques en matière d'EPS mais peuvent nuire au développement et à la santé de l'élève car il sont incapables de reconnaître les insuffisances fonctionnelles de l'enfant. . Ajoutant à cela, la pauvreté des infrastructures et moyens didactiques aussi, mais ils ne constituent pas la seule explication. La réalité semble en fait beaucoup plus complexe, liée à la féminisation de la fonction d'instituteur, mais aussi à la résistance d'une frange conservatrice de la société, les institutrices se réfugient derrière

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

l'excuse du port de l'hidjab, tendant ainsi à incriminer des traditions religieuses qui, au contraire, glorifient l'éducation par les activités physiques : "Apprenez à vos enfants la natation, le lancer et l'équitation" recommandait Omar Ibn Khat tab. Comment des femmes algériennes, affirmant leur identité musulmane, ayant de surcroît leurs propres enfants inscrits dans le système scolaire où elles travaillent, peuvent-elles refuser aux élèves le droit à l'épanouissement physique ? Pour contourner un problème de société, devrions-nous faire appel uniquement à des hommes pour enseigner l'EPS à l'école primaire ?

7. Conclusion :

Il est bien documenté que les jeunes qui sont moins habiles sur le plan moteur sont plus à risques de développer de l'obésité (Cairney et al., 2005 ; Tsiotra et al., 2006) et des maladies cardiovasculaires (Faught et al., 2005). En fait, il est possible de déceler les répercussions futures dès l'âge de 5 ans, car 46 % des enfants démontrant un retard d'habiletés motrices seront également moins habiles à l'âge de 15 ans (Cantell et al., 1994). Tous ces facteurs peuvent mener à une faible estime de soi chez l'enfant et à une tendance à éviter les activités physiques et sportives (Cantell et al. 2002; Missiuna et al. 2001).

Les conclusions des conférences de consensus récentes s'accordent aujourd'hui pour dire qu'un minimum de 60 minutes par jour d'activités physiques d'intensité modérée à élevée est souhaitable chez les enfants, sous forme de sports, de jeux ou d'activités de la vie quotidienne (inserm, 2008).

Les perspectives d'avenir doivent être consacrées en particulier aux écoles primaires, car la santé physique, morale et mentale des enfants doit être entretenue dès leur jeune âge, grâce à des pratiques saines et l'enseignement des valeurs humanistes en lui donnant une dimension de santé publique à grande échelle. A cet effet, une révision du volume horaire, du coefficient de cette matière d'enseignement ainsi que sa présence dans le bulletin de l'enfant à travers les différents types d'évaluation s'impose en vue d'une meilleure revalorisation et non pas comme un simple défouloir institutionnalisé. (Messahel,2017)

L'EPS de demain, doit faire l'objet du même intérêt accordé aux autres disciplines d'enseignement et à ce titre, ses horaires doivent être fixés avec soin, la détermination des objectifs et l'élaboration des programmes tiendront compte de l'âge de l'apprenant et à son

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

développement physiologique, psychologique et cognitif, ainsi qu'aux spécificités régionales, socioculturelles, écologiques et climatiques, les objectifs seront focalisés sur l'acquisition et le développement des habiletés perceptives et motrices de base, des connaissances et des savoirs relatifs à la santé, à la qualité de la vie et à l'écologie des attitudes et des comportements, conformément à la déontologie des APS, préparant à la compétition loyalement dans le sens de l'autonomie et de la responsabilité. Les méthodes d'enseignement et les activités d'apprentissage privilégieront les jeux traditionnels, les activités d'expression corporelle, les activités athlétiques, les jeux collectifs et les activités de plein air, en fonction des spécificités locales. (Messahel,2017)

Investir dans l'être humain dès le bas-âge sans griller les étapes du développement harmonieux de l'enfant est essentiel. La santé publique a un lien très étroit avec la vision d'ensemble donnée par les différents responsables dans différents niveaux de décision et la matière EPS demeure un remède primordial pour plus de huit millions six cent mille élèves pour la rentrée prochaine 2018/2019. En 2016, les députés au parlement français en signaient un décret sur la santé qui autorise les médecins à prescrire dans l'ordonnance du patient après examen une pratique physique et sportive régulière comme traitement au lieu des médicaments à des cas qui seraient fixés par voie réglementaire. (Messahel,2017)

8.Bibliographie

Livres:

1. Aktouf, O. (1992). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, PUO, Québec.
2. Benedict, A. (1983). *Imagined communities' Reflections on the origin and spread of nationalism*, Londres, Verso
3. Brohm, J.M. (1975). *Corps et Politique*, Editions Universitaires.
4. Cairney, J., Hay, J. A., Faught, B, E., Hawes, R. (2005). «Developmental coordination disorder and overweight and obesity in children aged 9–14 y. » *International Journal of Obesity* 29: 369–372.

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

5. Cantell, M., Kooistra, L. (2002). « Long-term outcomes of developmental coordination disorder. » In S. Cermak & D. Larkin, *Developmental coordination disorder: Theory and practice*.
6. Cantell, M.H., Smyth, M.M., T.P, Ahonen. (1994). « Clumsiness in Adolescence: Educational, Motor, and Social Outcomes of Motor Delay Detected at 5 years» *Adapted Physical Activity Quarterly* 11: 115-129.
7. Cascua, S. (2002). *Le sport est-il bon pour la santé?* Paris: Odile Jacob.
8. Faught, B.E., Hay, J.A., Cairney, J., Flouris, A. (2005). « Increased risk for coronary vascular disease in children with developmental coordination disorder. » *Journal of Adolescent Health* 37: 376–380.
9. Fiard, J., Jourdan, D. et Simar, C. (2008). *Du terrain de l'enquête à celui la formation*.
10. François, Chirpaz. (1963). In *Le corps*, P.U.F., Paris, p. 36.
11. Jourdan, D. (2010). *Éducation à la santé, Quelle formation pour les enseignants*. Paris:
12. Michel, Sabourin. (1988). *Méthodes d'acquisition des connaissances*. In Michèle ROBERT et col. (1988). *Recherche scientifique en Psychologie*. St-Hyacinthe (Québec): EDISEN / Paris: Maloine S.A. (3ème édition).
13. Missiuna, C., Mandich, A. D., Polatajko, H. J., Malloy-Miller, T. (2001). «Cognitive orientation to daily occupational performance (CO-OP): Part I – Theoretical foundations. » *Physical and Occupational Therapy in Pediatrics* 20, 69–81.
14. Thomas, L. (2004). *Et si l'Education Physique n'était qu'un mythe. Témoignage d'un gymnaste*, Paris: L'Harmattan.
15. Tsiotra, G. D., Flouris, A. D., Koutedakis, Y., Faught, B. E., Nevill, A. M., Lane, A. M. (2006). « A comparison of developmental coordination disorder prevalence rates in Canadian and Greek children. » *Journal of Adolescent Health* 39: 125–127.

journaux officiels:

16. Décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences, Éditions INPES.
17. JORADP. Loi n°04-10- du 14 aout 2004 relative à l'éducation physique et aux sports.
18. JORADP, Loi n° 08-04 du 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale

Etude analytique et critique sur la réalité de l'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires algériennes

19. JORADP. La loi n° 13-05 du 23 juillet 2013 relative à l'organisation et au développement des activités physique et sportives.
20. L'ordonnance N°95-09 février 1995 relative a l'organisation et au développement du système national de la culture physique et sportive.
21. Loi n°89.03 du 14 février 1989 relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive

Thèse:

22. Messahel, R. (2017). L'EPS et le sport scolaire Algérien a travers les lois, les institutions et la réalité socioculturelle. Thèse de doctorat, IEPS, université Alger3, non publiée.

Archives:

23. K. hardman, CIEPSS. (1999). Enquête mondiale sur la place et le statut de l'EPS dans les établissements scolaires.
24. Conseil national économique et social. (2005). Projet de rapport sur la pratique sportive scolaire et universitaire, l'urgence d'une relance.

Site internet:

25. Belkacem, lalaoui, 2015.le sport algérien dans tous ses écarts.
<https://www.lesoirdalgerie.com/articles/2015/09/01/article.php?sid=183591&cid=41>
26. Belkacem lalaoui, 2012, Le mouvement sportif national à bout de souffle."http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2012/09/26/article.php ? sid=139597&cid=41
27. OMS. (2013). La santé mentale: renforcer notre action. Disponible sur: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs220/fr/>.
28. UNESCO « United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization »,
(<Http://www.bak.admin.ch/themen/04117/index.html?lang=fr> 1982).